

RÉSUMÉ DES NORMES ET DES MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

PREMIÈRE ANNÉE DU PRIMAIRE

En raison du décret modifiant le Régime pédagogique étant donné le contexte de la pandémie actuelle, plusieurs changements sont apportés à l'égard de l'évaluation des apprentissages.

COMMUNICATION ÉCRITE

Au cours de la semaine du 10 octobre 2022 (au plus tard le 12 octobre 2022), vous recevrez la communication écrite portant sur le cheminement scolaire et le comportement de votre enfant.

BULLETINS

Au cours de l'année scolaire, **trois bulletins** seront produits :

1er bulletin : vous sera remis au plus tard le **17 novembre 2022**

2e bulletin : vous sera remis au plus tard le **15 mars 2023**

3e bulletin : vous sera remis au plus tard le **10 juillet 2023**

Les résultats se baseront sur des preuves d'apprentissages pertinentes et variées (observations, conversations ou productions d'élèves), choisies en fonction des particularités des disciplines. Elles seront analysées au regard des critères d'évaluation précisés dans les cadres d'évaluation. En tout temps, les résultats s'appuieront sur le jugement professionnel des enseignants.

En plus des bulletins, l'école utilise également différents moyens de communication vous permettant de suivre le cheminement scolaire de votre enfant en fonction de ses besoins : le dossier d'apprentissage, les rencontres de parents, l'agenda, les commentaires sur les travaux, les appels téléphoniques, les auto-évaluations, etc.

Les dates et modalités des rencontres de parents vous seront précisées dans les prochaines semaines.

Première étape :

- Du 31 août 2022 au 10 novembre 2022.
- Cette étape compte pour 20 % du résultat de l'année.
- Le bulletin sera disponible sur le portail Mozaïk <https://portailparents.ca/accueil/fr/> au plus tard le 17 novembre 2022.

<https://portailparents.ca/accueil/fr/>

Deuxième étape :

- Du 14 novembre 2022 au 10 mars 2023.
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera disponible sur le portail Mozaïk au plus tard le 15 mars 2023.

<https://portailparents.ca/accueil/fr/>

Troisième étape :

- Du 13 mars 2023 au 22 juin 2023.
- Cette étape compte pour 60 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera disponible sur le portail Mozaïk au plus tard le 10 juillet 2023.

<https://portailparents.ca/accueil/fr/>

AUTRES COMPÉTENCES

Au 3^e bulletin de votre enfant, vous trouverez un commentaire sur une des autres compétences ci-dessous.

Autres compétences	3 ^e étape
<i>Exercer son jugement critique</i>	
<i>Organiser son travail</i>	X
<i>Savoir communiquer</i>	
<i>Savoir travailler en équipe</i>	

ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES ET RÉSULTATS AU BULLETIN UNIQUE

Disciplines	Compétences apparaissant au bulletin	Étape 1 (20%)	Étape 2 (20%)	Étape 3 (60%)
		Résultats inscrits au bulletin	Résultats inscrits au bulletin	Résultats inscrits au bulletin
Français, langue d'enseignement	Lire		X	X
	Écrire	X	X	X
	Communiquer oralement		X	X
Mathématique	Résoudre une situation-problème		X	X
	Utiliser un raisonnement mathématique	X		X
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté				
Science et technologie				
Éthique et culture religieuse	-		X	X
Arts plastiques	-	X		X
Anglais	Comprendre des textes lus et entendus	X		X
	Communiquer oralement	X		X
Éducation physique et à la santé	-	X	X	X
Musique	Inventer des pièces vocales ou instrumentales		X	X
	Interpréter des pièces musicales	X		X
	Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades		X	X

Les apprentissages des élèves et leur évaluation se trouvent recentrés sur les éléments primordiaux que sont l'acquisition, la compréhension, l'application et la mobilisation des connaissances, et ce, tout en laissant aux enseignants la marge de manœuvre nécessaire pour en tenir compte dans leurs pratiques évaluatives.

– Ministère de l'Éducation, 2011.